

Image not found or type unknown



Litige possible sur travaux .

Par **GABORIT JEAN MICHEL**, le **01/04/2009** à **22:50**

Bonjour, Suite à la rénovation d'une maison de famille, j'ai quelques déceptions concernant deux artisans, dont malfaçons, travail non soignés..... Quels sont mes droits ? Suis-je en droit de bloquer 10 % du montant des travaux et dois-je faire constater les erreurs et le travail bâclé par un huissier ? En espérant pouvoir négocier au cas contraire ai-je le droit de faire un retenue sur le montant globale des travaux ? Avec tous mes remerciements. JMG